

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 509 (Rect)

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Jérôme Lambert et M. Hutin

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 100, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engage à favoriser la création et le développement dans les pays partenaires et en développement de réseaux de banques mutualistes au service de la transition sociale et écologique. Fondés sur les principes de l'économie sociale et solidaire. Ces réseaux ont vocation à proposer des instruments financiers adaptés aux besoins des populations, aux collectivités territoriales et à la création d'entreprise. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés visent à promouvoir la création de réseaux de banques, notamment mutualistes, œuvrant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Elles devraient proposer des instruments financiers adaptés aux besoins des populations et à la création d'activité et de l'entrepreneuriat privé ou social et solidaire. Le développement de telles institutions semble répondre à un besoin et un manque. Ces institutions financières constitueraient une alternative aux grandes banques privées actives dans les pays en développement, et les banques de micro-crédit qui prêtent aux populations les plus démunies. La France s'engagerait ainsi à participer à la naissance de pôles de l'économie sociale et solidaire.